

Réunion VDE du lundi 07 novembre 2016

Lieu : Bureau du proviseur de 17h30 à 19h00

Personnes présentes : Mr. Folliet (Proviseur), Mr Kakaviatos (Proviseur adjoint), Claire Ray (PEEP), Thierry Gauthier (PEEP), Estelle Michallat (FCPE), Blandine Zaragoza (FCPE)

Sport au lycée :

La subvention attribuée par la région pour les dépenses de sport au lycée comprenant la location des équipements à la mairie (stade, gymnase, piscine) et la location des cars pour le transport des élèves est de 67 000 euros. Elle ne peut couvrir totalement les frais s'élevant à 80 000 euros. Mr Folliet, proviseur, adresse un courrier à la Région pour réclamer une augmentation de la subvention et souhaite le soutien des parents des deux fédérations. Les parents enverront un courrier à la Région. Le proviseur envisage un rendez-vous à la mairie pour demander une diminution des frais de location des équipements. La suppression des transports entraînerait une diminution du temps de pratique sportive et risque d'engendrer plus d'absentéisme et de retard aux autres cours.

Travaux su self :

Le calendrier précis et officiel des travaux a été présenté à Mr Folliet .La livraison de l'extension du self est prévue pour le 31 aout 2017. Les travaux doivent commencer au vacances de fin d'année.

Bac 2017 :

Ouverture du site APB début décembre, des réunions d'information pour les parents et les élèves de terminales sont prévues au lycée le 03 et 05 janvier (selon les classes).

Les bacs blancs se dérouleront du 13 au 17 février, ainsi que les oraux de langues.

Sortie géologie : Cette sortie de 3 jours (mercredi, jeudi, vendredi) initialement prévue pour les terminales S SVT a été ouverte aux première S afin que l'effectif soit suffisant. En effet il semble qu'il y ait eu moins d'engouement que les années précédentes chez les terminales en particulier dans les classes mixtes SVT et SI où les professeurs de maths et de physique annonçaient qu'ils poursuivraient le programme. Peut-être qu'un travail de préparation et une meilleure communication entre les professeurs permettrait une participation plus sereine des élèves.

Transports scolaire :

Les élèves habitant St Laurent et St Bonnet de Mure et terminant le mercredi à 14h n'ont pas de bus au départ de JPS, ils doivent aller à Grange Blanche pour prendre le bus ce qui rallonge encore le temps de trajet. Pour les élèves habitant Chassieu le bus 79 passe à heure fixe, les élèves ne peuvent sortir à temps. Mr Folliet prend note et se propose de contacter les TCL et les cars Berthelet.

Relation avec les professeurs :

Différents points ont été soulevés, ne constituant pas de problèmes majeurs et seront abordés avec les professeurs par Mr Folliet, proviseur ou Mr Kakaviatos, proviseur adjoint

- Mme Barbier, professeur de français, en première S3, peu de note et un devoir concernant les lectures d'été rendu tardivement.
- Problème de notation avec Mr Arnaud, professeur d'histoire géo.
- Problème de discipline avec Mr Martens en seconde 9, Mr Kakaviatos (Proviseur adjoint) verra avec Mme Douard, professeur principal de cette classe.
- En première S1 pas de DS uniquement des DM avec Mr Fradin, professeur d'histoire géo.
- Les secondes 12 se sont retrouvés devant un gymnase fermé, sans Mr Vergeat, professeur de sport, pour les accueillir (le mardi 11 octobre)

Fin du premier trimestre :

Les conseils de classe du premier trimestre se dérouleront à partir du mardi 29 novembre jusqu'au mardi 13 décembre.

Les bulletins des seconde seront remis aux familles, en mains propres, le jeudi 15 décembre (sur RDV).

Remise des diplômes du Bac 2016 le 18 novembre à 18h.

Distributeur de boissons :

Depuis la rentrée 2016 un distributeur de boissons chaudes à été installé près de l'agora à l'initiative du foyer. Après discussion en réunion fcpé les parents d'élèves jugent problématique la présence de ce distributeur (introduction d'une entreprise privée faisant du bénéfice au sein du lycée, consommation de café régulière...) et souhaitent que Mr Folliet revoie les termes de la loi concernant les distributeurs ainsi que les termes du contrat souscrit par le foyer afin de vérifier que cette installation est légale.